

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents : Monsieur le maire Simon Deschênes
Madame Ariane Lévesque conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance conseiller district n° 3
Monsieur Jacques Létourneau conseiller district n° 6

Sont absents : Monsieur Charles Soucy conseiller district n° 1
Monsieur Simon Pelletier conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault conseiller district n° 5

Sont aussi présents : Madame Josée Latour trésorière
Monsieur Martin Richard directeur général
Me Sylvie Lepage greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

20-12-293

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-12-294

2.- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 20-906 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021

La conseillère Ariane Lévesque donne avis de motion du Règlement 20-906 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021 qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

La conseillère Ariane Lévesque dépose le projet de Règlement 20-906 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021.

ADOPTÉE

20-12-295

3.- Adoption du règlement 20-905 modifiant le règlement 15-809 concernant la création d'une réserve financière pour la mise à niveau de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement ayant pour objet d'augmenter la réserve financière créée pour défrayer une partie des coûts pour la mise à niveau de la Maison de la Culture et la faire passer de 284 000 \$ à 509 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 20-905 modifiant le règlement 15-809 concernant la création d'une réserve financière pour la mise à niveau de la Maison de la culture soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

20-12-296

4.- Reconnaissance de Nourrir notre monde Haute-Gaspésie, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif à l'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif de son territoire.

CONSIDÉRANT que Nourrir notre monde Haute-Gaspésie, organisme sans but lucratif, œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil reconnaisse l'organisme Nourrir notre monde Haute-Gaspésie aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

20-12-297

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 00.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/cm
